

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE  
DE NIORT  
2, Rue DE LA PREFECTURE  
79022 NIORT

L'Officier du Ministère Public

à

Monsieur

**Références à rappeler :**

**En réponse à votre courrier concernant l'(es) infraction(s) suivante(s) :**

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.2 C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à **FRESSINES(79370), 6, RUE DU HAUT MOULAY**, en date du **10/09/2018** à **00h00**. par procès verbal n° **8315858491** dressé par **Service ANR**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

et après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de réserver une suite favorable à votre demande.

Fait à NIORT, le 14 décembre 2018

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

